



Non droit de retractation contrat de location site web

Par **karosteo**, le **13/02/2012 à 15:18**

Bonjour, j'ai signé samedi un contrat de location de site web suite à un démarchage sur mon lieu de travail. Il y a sur le contrat un bordereau permettant une annulation de la commande mais il est indiqué que c'est non applicable aux professionnels dans le cadre de leur activité. Certains articles du code de la consommation disent que c'est applicable en cas de démarchage même sur le lieu de travail. La responsable de la société me dit que je peux toujours me rétracter mais qu'ils sont protégés. Que dans le contrat il est stipulé que toute rétractation donne lieu au remboursement total des sommes. Hors à ce jour rien n'a encore été fait. Suis-je dans mes droits? Peuvent-ils vraiment m'obliger à rester engagé? Merci de me répondre rapidement

Par **pat76**, le **15/02/2012 à 17:04**

Bonjour
Vous êtes particulier ou professionnel?
Que précise la clause concernant le délai de rétractation? (7 jours ou 14 jours)

Par **karosteo**, le **15/02/2012 à 17:25**

Oui je suis Ostéopathe, j'ai trouvé la réponse, je suis liée à cette société pour 48 mois. Pas de résiliation possible, leur contrat est très bien ficelé! Merci
bonne journée :-)